

Famille et Petite Enfance

En 2011, le service « petite enfance » comptabilisait 408 places d'accueil, dont 300 chez des assistantes maternelles – ce qui représentait près des trois quarts de l'offre d'accueil. La Ville a choisi de prendre en compte cette particularité et de la valoriser. Plusieurs dispositifs d'accompagnement et d'animation ont alors été créés pour mieux orienter les parents vers les assistantes maternelles – et adapter le service fourni aux attentes et aux moyens des familles saint-briciennes.

1. Des capacités d'accueil adaptées aux attentes et aux moyens de tous les Saint-Briciens

- Une particularité saint-bricienne : l'offre d'accueil privée est largement prépondérante

Les établissements municipaux offrent une capacité d'accueil restreinte : 108 places réparties entre une crèche collective offrant 30 places, une halte-garderie de 18 places, et une crèche familiale de 60 places. Ce sont les assistantes maternelles indépendantes, nombreuses sur la ville, qui fournissent la majeure partie des places d'accueil, soit 300 en 2011.

Au final, en 2011, la Ville offrait 408 places pour 363 enfants de moins de 3 ans, dont 215 étaient accueillis chez des assistantes maternelles et 148 dans les structures municipales.

- La Ville a choisi de valoriser le service offert par les assistantes maternelles

L'ouverture tardive de structures d'accueil communales à Saint-Brice (la première crèche familiale est créée en 1982) explique la prépondérance des assistantes maternelles indépendantes qui ont pendant longtemps constitué le seul mode de garde disponible.

Afin de satisfaire la demande, la collectivité a choisi de valoriser et d'accompagner l'accueil chez les assistantes maternelles, notamment à travers la création du RAM (relais d'assistantes maternelles) en 2005. Aujourd'hui, grâce à cette structure, les parents s'orientent plus facilement vers ce mode de garde.

Famille et Petite Enfance

Les relais d'assistantes maternelles (RAM)

Ce sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

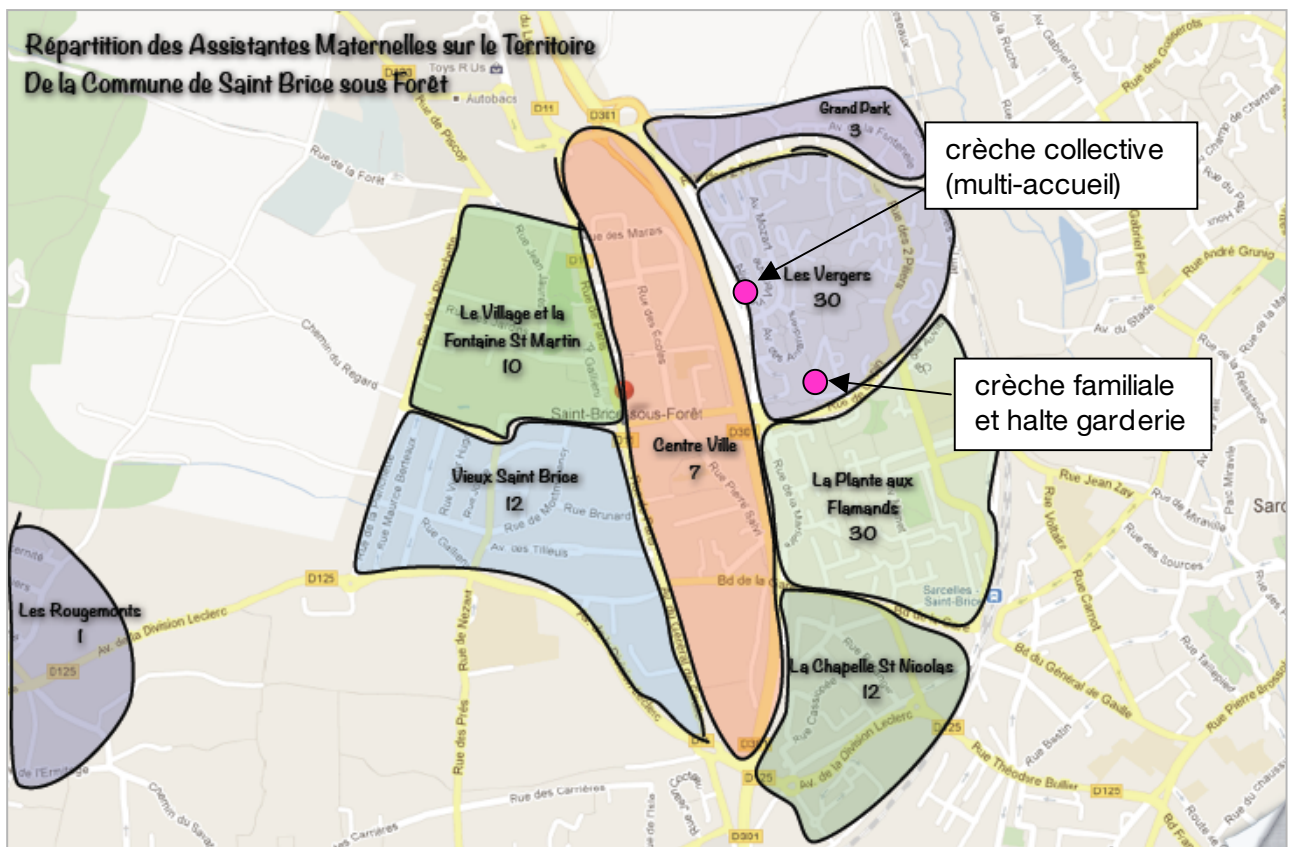
Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Les RAM apportent aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques quotidiennes, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences.

Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) proposés par les RAM constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles

- Une offre d'accueil concentrée à l'est de la ville

On observe que les assistantes maternelles et les structures collectives sont concentrées à l'est de la départementale 301 – ce qui semble correspondre à la dynamique démographique de la ville.



Source : Etik-Pressé d'après une cartographie de la Ville

Famille et Petite Enfance

- Un soutien financier communal qui permet d'adapter le prix des différents modes d'accueil aux moyens de tous les Saint-Briciens

Plusieurs systèmes d'aides (aide du Conseil général, CAF et aide municipale) ont été mis en place pour aider les Saint-Briciens à financer leurs assistantes maternelles. Ces aides sont distribuées en fonction des revenus et permettent de rendre équivalent, pour les parents, le coût des différentes modes d'accueil.

La Ville alloue une aide spéciale pour compenser ce que la CAF ne verse pas aux familles qui doivent se tourner vers des systèmes de garde indépendants : 40 000 euros environ sont reversés chaque année, à l'ensemble des familles qui soumettent une demande d'accueil aux structures municipales et qui, après un refus, doivent avoir recours à une assistante maternelle.

En 2010, après déduction de l'ensemble des aides disponibles pour l'emploi des assistantes maternelles, chaque mois il restait 76,93 euros à charge des 23 % de familles appartenant à la tranche de revenus supérieure, 5,74 euros à charge des 63 % de familles appartenant à la tranche moyenne et 3,10 euros en moyenne revenaient aux 14 % de familles appartenant à la tranche inférieure.

- Un accroissement des besoins d'accueil à anticiper

Aujourd'hui, Saint-Brice-sous-Forêt compte 717 enfants de moins de 3 ans (données 2011). Si le taux de croissance démographique se maintient à 1,5 % de croissance par an, il y aura, dans cinq ans, 55 enfants de moins de 3 ans de plus qu'en 2010, et donc plus d'enfants à accueillir dans les structures de garde.

L'ensemble de ces évolutions pose la question de l'adaptation des structures d'accueil aux futurs besoins des familles saint-briciennes.

Enjeux

- Maintenir le fonctionnement, mis en place par la Ville, permettant d'adapter l'offre d'accueil aux besoins et aux attentes des familles saint-briciennes ;

- Anticiper l'accroissement des besoins d'accueil;

2. Une politique volontariste d'accompagnement de la parentalité

- De nombreux dispositifs pour faciliter les démarches des parents



Un « espace famille » numérique a été mis en ligne depuis septembre 2011. L'objectif est de faciliter l'information et les démarches administratives des parents. Chaque famille dispose d'un accès à un espace individualisé via un mot de passe et un login. Grâce à ce service, tous les Saint-Briciens peuvent inscrire leurs enfants dans les centres de loisirs, régler leurs factures et effectuer leurs démarches administratives sans se déplacer en mairie. Un questionnaire de satisfaction proposé sur le site permet à la Ville d'évaluer la qualité de ce service.

Le **RAM** met en relation les parents et les assistantes maternelles en recensant toutes les offres et les demandes de garde. Ce service simplifie, pour les parents, les démarches relatives à l'emploi d'une assistante maternelle.

Depuis 2009, les forums « **petite enfance** » organisés par la Ville sont l'occasion pour les parents de rencontrer des professionnels du milieu, de se renseigner sur les modes de garde, les services disponibles à Saint-Brice, les aides financières et les démarches administratives.

- Plusieurs structures proposent les services de professionnels de la petite enfance



Afin d'éviter l'isolement des parents et d'encourager la socialisation et l'éveil des enfants, un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) a ouvert en janvier 2011. Ce lieu est destiné à l'accueil des enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents ou grands-parents. L'objectif est de renforcer les échanges entre les parents et les professionnels de la petite enfance, et de proposer aux enfants des ateliers de détente et d'éveil. Les activités ont lieu plusieurs fois dans la semaine.

Famille et Petite Enfance

La PMI (protection maternelle infantile) située à Saint-Brice permet aux familles en difficulté d'accéder gratuitement aux services de plusieurs professionnels, sur rendez-vous : médecins, infirmières puéricultrices, sage-femmes, gynécologues, psychologues, conseillères familiales.

Enjeux

- Numériser et mettre en ligne les services offerts par le RAM, notamment, les offres et les demandes de garde.

3. Avec le RAM, la Ville montre sa volonté d'accompagner professionnellement les assistantes maternelles

Le RAM, mis en place en 2005, est un lieu d'écoute, d'échanges et de soutien pour les assistantes maternelles. Des réunions à thème et des soirées débats, avec des intervenants extérieurs, y sont régulièrement proposées.

Enjeux

- Mieux connaître les besoins des assistantes maternelles.

4. Un projet pour rendre les structures d'accueil communales plus durables

La Ville a évalué la rentabilité économique et environnementale du remplacement des couches « ordinaires » par des couches mixtes qui sont composées d'une partie lavable et d'une autre jetable. Ce projet fait partie des actions programmées par le SIGIDURS dans le plan local de prévention des déchets. La Ville souhaiterait voir ce projet aboutir rapidement – au plus tôt à la rentrée 2012. Saint-Brice sera ainsi ville pilote pour le SIGIDURS sur la mise en œuvre de cette action.